

Retranscription de la vidéo sur la lutte contre la haine en ligne

*[La vidéo a été mise en ligne en juillet 2021. Une personne parle : Celia Zolynski, membre de la CNCDH).*

*La vidéo est accessible avec le lien suivant :* [*https://www.youtube.com/watch?v=J7wgYfKpvJo*](https://www.youtube.com/watch?v=J7wgYfKpvJo)*.]*

La CNCDH est particulièrement mobilisée depuis de nombreuses années sur la thématique de la lutte contre la haine en ligne, au travers de ses différents rapports relatifs à la lutte contre le racisme et également sur ses récents avis sur la proposition de loi « dite Avia » ou encore le projet de loi

« Principes de la République ».

La CNCDH est soucieuse de l’équilibre à respecter entre la liberté des personnes

et la protection des droits d’autrui.

La lutte contre la haine en ligne est d’une particulière actualité. En témoignent le terrible attentat perpétré contre Samuel Paty ou encore l’affaire Mila.

Le législateur s’est de nouveau saisi du sujet au niveau national avec le projet de loi « Principes de la République » et au niveau européen avec la publication du Digital Services Act.

Dans le cadre du 30eme rapport sur la lutte contre le racisme, la CNCDH formule trois propositions pour rendre plus effective la lutte contre la haine en ligne.

Tout d’abord renforcer le rôle de l’État.Il s’agit ici de préserver le rôle du juge en tant que garant des libertés fondamentales.

Mais, compte tenu de la massification du discours haineux en ligne aujourd’hui,il convient également de consacrer une nouvelle autorité pour accompagner les relations entre les utilisateurs et les plateformes.

La deuxième proposition porte sur les obligations à mettre à la charge des plateformes. Tout d’abord pour rendre plus efficient le signalement des discours haineux ; Ensuite pour renforcer la transparence de leur politique et outils de modération ; Enfin, pour accroître l’information des utilisateurs et pour leur permettre ainsi de mieux protéger leurs droits.

Il faut enfin prévenir la haine en ligne. Pour cela, sensibiliser et former tous les utilisateurs et porter une attention particulière pour certains publics vulnérables, notamment les mineurs, en développant des mesures d’accompagnement et d’éducation, tout en préservant leur autonomie.